

# NEWS CONSTRUCTION

## Ce qu'apporte la nouvelle convention collective de travail

La nouvelle Convention nationale (CN) a été conclue pour les six prochaines années. Elle t'apporte sécurité, stabilité et flexibilité. Les syndicats doivent encore ratifier le texte.

### Voici les avantages de la nouvelle CN:

#### Paquet salarial: plus élevé que dans d'autres branches

- À partir de 2026, tu reçois une indemnité de chantier de 4 francs par jour de travail.
- Cette indemnité augmentera progressivement sur trois ans jusqu'à atteindre 9 francs.
- À partir de 2027, ton salaire sera chaque année ajusté au renchérissement par un mécanisme prédéfini.

#### Temps de déplacement: des règles claires

- Ton temps de déplacement sera dorénavant calculé dès la première minute.
- Les premières 30 minutes (25 minutes à partir de 2029 puis 20 minutes à partir de 2030) sont couvertes par l'indemnité de chantier.
- Après 60 minutes (ou 90 selon le modèle), le temps de déplacement est comptabilisé comme heures supplémentaires.

#### Salaire minimum: une rémunération protégée

- Le salaire minimum augmente avec le renchérissement pour toute la période de validité de la CN.
- Cela assure ton pouvoir d'achat.

#### Temps de travail: une planification facilitée

- Ton temps de travail annuel reste à 2112 heures.

- Mais il sera calculé de janvier à décembre.
- La planification sera communiquée en novembre. Cela te permet de mieux planifier tes vacances et ta vie privée.

#### Heures supplémentaires: plus de liberté

- Tes heures supplémentaires ne doivent plus obligatoirement être payées en fin d'année.
- La date limite cesse de s'appliquer.
- Ton employeur et toi avez jusqu'au 31 décembre pour décider si tes heures supplémentaires seront:
  - o payées avec supplément;
  - o reportées à l'année suivante; ou
  - o reversées sur un compte de vacances supplémentaires.

#### Compte de vacances supplémentaires: davantage de place pour la famille et les loisirs

- Nouveauté: les entreprises peuvent mettre en place un compte de vacances supplémentaires.
- L'employeur décide avec les collaborateurs/trices de la manière dont seront utilisées les heures supplémentaires.
- Cela te permet de prendre de plus longues vacances ou de suivre une formation.
- Vie professionnelle et vie privée sont ainsi mieux équilibrées.

